



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 50 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 70/87 de l'Assemblée générale, porte sur la mise à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés des moyens et du personnel dont il pourrait avoir besoin.

* A/71/150.



1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/87 de l'Assemblée générale. Conformément au paragraphe 8 de cette résolution, le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés tous les moyens et le personnel dont il pourrait avoir besoin. En 2016, le Comité spécial était représenté par les membres suivants : le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Amrith Rohan Perera; le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Ramlan Bin Ibrahim; et le Représentant permanent du Sénégal à l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Mame Baba Cisse.

2. Le Comité a été directement épaulé dans l'exécution de son mandat par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, le Département de l'information du Secrétariat et le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Jordanie. Il s'est en outre concerté avec le HCDH dans le Territoire palestinien occupé, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

3. L'appui reçu était en grande partie lié à la mission d'enquête que le Comité spécial effectue chaque année dans la région. Compte tenu du refus persistant d'Israël de coopérer avec lui, le Comité n'a pas pu se rendre dans les territoires occupés. Il a donc tenu des réunions à Amman, du 2 au 5 mai 2016. Il a aussi tenu des consultations avec plusieurs États Membres les 21 et 22 mars 2016 à Genève. Pendant sa mission à Amman, il a recueilli des témoignages et des informations auprès de victimes, témoins, hauts responsables et représentants de la société civile qui s'emploient à réunir des preuves concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans les territoires occupés et à prévenir ces violations. Ces témoignages et exposés sont consignés dans le rapport que le Comité soumettra à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

Département de l'information

4. Conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 70/87, le Département de l'Information a continué de couvrir et de promouvoir les activités du Comité spécial au cours de la période considérée, en utilisant toutes les plateformes de communication dont elle dispose, et ce, dans de nombreuses langues.

5. La Radio des Nations Unies a ainsi couvert dans les six langues officielles de l'Organisation, ainsi qu'en portugais et en swahili, toutes les principales activités et déclarations sur le sujet, notamment les réunions et les déclarations du Comité spécial.

6. Le Département a continué de promouvoir les questions relatives aux travaux du Comité par l'intermédiaire du site Web de l'ONU dans les six langues officielles. Les informations publiées sur les plateformes du Centre d'actualités de l'ONU ont également été diffusées au moyen de réseaux sociaux, par un service d'alertes envoyées en format RSS et par courriel, sur abonnement.

7. Par le biais de la télévision en ligne des Nations Unies (webtv.un.org), les services de diffusion sur le Web du Département ont assuré la couverture en direct et sur demande, pour le monde entier, de toutes les séances publiques relatives aux travaux du Comité spécial.

8. La Section des communiqués de presse du Département a publié des communiqués lorsque les rapports du Comité spécial ont été présentés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et à l'Assemblée générale. La Section a publié à cet égard 10 communiqués de presse en anglais et en français. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et le Centre de documentation pour les médias ont adressé par courriel les documents du Comité et les communiqués de presse connexes aux usagers de leurs services et ont informé les abonnés des activités du Comité en utilisant les réseaux sociaux.

9. *L'Annuaire des Nations Unies*, ouvrage de référence sur les préoccupations et activités annuelles de l'Organisation, a continué de couvrir régulièrement les travaux du Comité spécial.

10. Le réseau du Département, qui compte 63 centres, services et bureaux d'information de l'ONU, a lui aussi été actif dans la promotion des droits fondamentaux du peuple palestinien en organisant des journées internationales et commémoratives d'événements pertinents ainsi que des activités de sensibilisation.

11. Les questions relatives aux pratiques israéliennes qui affectent les droits fondamentaux du peuple palestinien ont également été examinées dans le cadre de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui a été célébrée au Siège le 23 novembre 2015 et dans le monde entier, au moyen d'activités de sensibilisation ciblées organisées par les centres, services et bureaux d'information. Ces activités comprenaient des projections de films, des tables rondes et des forums, des entretiens avec des experts et des Palestiniens, des expositions et des messages visant à sensibiliser aux droits du peuple palestinien et à mettre fin à la discrimination subie par les Palestiniens et les autres Arabes vivant dans les territoires occupés.

12. Le Centre d'information des Nations Unies au Caire a appuyé la visite annuelle d'enquête du Comité spécial dans la région du 2 au 5 mai 2016, en assurant la liaison et la communication avec les médias.